

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2012

Etaient Présents:

M. PLUMERAND, M. COGNEVILLE, MME ARMAND-BARBAZA, M. LECOEUR, MME ARTHUS-BERTRAND,
M. CONCORDIA, M. CHENE-BERNARDIE, M. CLAVEL, M. DE ASCENCAO, MME DELMOTTE,
MME LECHEVALIER, M. MASLARD, M. MEZIERES, MME SIBILIA, MME ZINGG.

Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

M. CAMBON procuration à M. PLUMERAND

Absent(es) Excusé(es) :

M. MESNEAU, MME QUADJOVIE, MME ROGER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COGNEVILLE.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2011 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de:

1. **APPROUVER** le compte de gestion définitif établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2011 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 485 016,73 €
RECETTES : 2 441 255,25 €

Excédent de la section d'investissement de l'année 2011 : **956 238,52 €** (déficit N-1) : 660 253,87 €
Total de l'excédent d'investissement au 31/12/2011 : **295 984,65 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3 822 415,90 €
RECETTES : 5 601 880,58 €

Excédent de la section de fonctionnement de l'année 2011 : **1 779 464,68 €**
(Excédent N-1 : 1 718 744,98€- affectation au 1068 soit 1718 744,98 €) = **0,00 €**

Excédent de clôture de fonctionnement au 31/12/2011 **1 779 464,68 €**

2. **APPROUVER** le Compte administratif de la Commune pour l'année 2011, tel que présenté ci dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3 822 415,90 €
RECETTES : 5 601 880,58 €

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2011 : **1 779 464,68 €**
(pour mémoire excédent N-1) : **0,00 €**

Excédent de clôture de fonctionnement	1 779 464,68 €
---------------------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 485 016,73 €

RECETTES : 2 441 255,25 €

Excédent de la section d'investissement au 31/12/2011 : 956 238,52 €
(pour mémoire déficit N-1) 660 253,87 €

Total de l'excédent d'investissement 295 984,65 €

Restes à réaliser à reprendre en N+1 2 047 007,40 €

Restes à réaliser recettes à reprendre 0,00 €

Total du déficit à couvrir =	1 751 022,75 €
-------------------------------------	-----------------------

EXCEDENT NET DE CLOTURE à reporter en FONCTIONNEMENT = 28 441,93 €

*COUVRIR le déficit d'investissement de 1 751 022,75 € composé des restes à réaliser soit 2 047 007,40 €, déduction faite de l'excédent d'investissement de 295 984,65 €

*DIRE que cette somme fera l'objet d'un titre de recette en investissement au compte 1068

*D'AFFECTER l'excédent de clôture en recette de fonctionnement pour la somme de 28 441,93€

3. **APPROUVER** le Compte de Gestion définitif établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2011 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 17 741,80 €

RECETTES : 8 557,44 €

Déficit d'investissement au 31.12.2011 : - 9 184,36 €

Excédent N-1 section d'investissement : 4 011,65 €

Déficit de la section d'investissement : - 5 172,71 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 16 923,55 €

RECETTES : 89 655,42 €

Excédent de la section d'exploitation au 31.12.2011 : 72 731,87 €

Excédent N-1 de la section d'exploitation: 522 419,59 €

Excédent de la section d'exploitation : 595 151,46 €

Excédent global de clôture des 2 sections : 589 978,75 €

4. **APPROUVER** le Compte Administratif de l'Assainissement pour l'année 2011, tel que décrit ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 17 741,80 €

RECETTES : 8 557,44 €

Déficit de la section d'investissement - 9 184,36 €

Excédent N-1 section investissement 4 011,65 €

Déficit de clôture d'investissement 2011 - 5 172,71 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES 16 923,55 €

RECETTES 89 655,42 €

Excédent de la section d'exploitation 72 731,87 €

Excédent N - 1 de la section d'exploitation 522 419,59 €

Excédent de clôture de la section d'exploitation 2011 595 151,46 €

Excédent global de clôture des 2 sections 589 978,75 €

*D'AFFECTER le solde soit 589 978,75 € à la section d'exploitation

5. **VOTER** les taux tels que définis ci-dessous :

Base d'imposition		Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	2 681 000 €	8,80 %	235 928,00 €
Taxe foncier bâti	5 660 000 €	12,50 %	707 500,00 €
Taxe foncier non bâti	32 800 €	44,00 %	14 432,00 €
Total			957 860,00 €

6. **VOTER** le Budget Primitif 2012 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 927 497,51 €

RECETTES : 4 927 497,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 823 076,40 €

RECETTES : 3 823 076,40 €

7. **ACCEPTER** de porter le taux de la redevance d'assainissement à **0,33€/m³**

8. **VOTER** le Budget Primitif Assainissement 2012, qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 664 858,75 €

RECETTES : 664 858,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 657 789,09 €

RECETTES : 657 789,09 €

9. **DECIDER** d'inscrire le montant de la cotisation SIAHVY 2012 sur le budget principal de la Commune, soit **25 059,28 €**

10. **APPROUVER** les tarifs 2012 fixant la taxe pour participation au raccordement au réseau des eaux usées comme suit :

- Logements, commerces, bureaux, ateliers et autres **12,67 €/m²**
- Entrepôts, Groupes scolaires, etc **6,337 €/m²**
- Stations de lavage automatique (par box) **1 266,00 € (forfait)**

DIRE que les recettes seront imputées au **compte 70611 – Redevances d'assainissement**

DIRE que les dépenses seront imputées au **compte 628 – Frais divers**

11. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés relatifs à l'acquisition d'un local commercial sis Route de Villebon auprès de la société AD INVEST correspondants au prix de 260 000€ augmenté des frais notariés auprès du notaire désigné

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

12. **APPROUVER** la création d'une servitude de passage sur le parking public communal (Centre Commercial « L'AUBEPINE » au profit d'AD INVEST et/ou des futurs copropriétaires afin de leur permettre l'accès à leur parking ainsi qu'au profit de Monsieur et Madame DENIS Henri, propriétaires riverain dudit parking afin de leur permettre d'accéder à leur propriété dont un accès était déjà existant.

DECIDER la création d'une servitude de passage comme précisée ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

- 13. DONNER** un avis favorable quant à la demande de dérogation à la règle du repos dominical de la Société BRICORAMA sise Avenue de l'Océanie Zone de Courtaboeuf à VILLEJUST
DEMANDER à Monsieur le Préfet de prendre en considération cet avis
- 14. AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la CCCH, le procès-verbal de mise à disposition de la voirie de COURTABOEUF 7 afin de permettre à la Communauté de Communes d'exercer ses compétences
DIRE que le transfert doit être constaté du point de vue comptable par l'opération budgétaire suivante :
 ✎ dans les comptes de la commune qui met le bien à disposition de la Communauté de Communes, celui-ci sera inscrit à son actif au **compte 2 423 « mise à disposition dans le cadre du transfert de compétence à un EPCI »**. *Le bien ne sort pas du patrimoine et n'affecte donc pas les comptes 675 et 775*
 ✎ dans les comptes de la CCCH, la mise à disposition du bien est retracée à une **subdivision particulière du compte 217 (immobilisation reçues au titre d'une mise à disposition)**
- 15. DECIDER** d'accepter l'adhésion de la CCCH et de ses communes membres au SMEP NCE et ainsi de participer à l'élaboration du SCOT de ce périmètre
DONNER pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la délibération
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire
- 16. DECIDER** la désaffectation partielle de la parcelle communale située Chemin des Coudrayes conformément au plan de division
DECIDER le déclassement partiel du domaine public communal de ladite portion de terrain issue de cette parcelle communale
DIRE que l'entité foncière susvisée après déclassement fait partie du domaine privé de la commune
AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants aux échanges de parcelles susvisées à titre gratuit ainsi que tous documents relatifs à cette affaire
- 17. DECIDER** d'approuver les tarifs proposés et de modifier les règlements existants en conséquence concernant la petite et grande salle des Deux Lacs

PETITE SALLE 2 LACS		Samedi ou dimanche de 08h30 à 07h00 (du matin)	Du samedi 8h30 jusqu'au dimanche 20h00
PARTICULIERS / ENTREPRISES	INTRA MUROS	440,00 €	630,00 €
	EXTRA MUROS	880,00 €	1.210,00 €
		Les 5 jours de la semaine Sauf le vendredi	
PARTICULIERS / ENTREPRISES	INTRA-MUROS	275,00 €	
	EXTRA-MUROS	500,00 €	
PARTICULIERS/ENTREPRISES		1.000,00 €	
CAUTION			

GRANDE SALLE 2 LACS

	Samedi ou dimanche de 08h30 à 07h00 (du matin)	Du samedi 8h30 jusqu'au dimanche 20h00
PARTICULIERS / ENTREPRISES		
INTRA MUROS	960,00 €	1.210,00 €
EXTRA MUROS	1.760,00 €	2.400,00 €
	Les 5 jours de la semaine	
PARTICULIERS / ENTREPRISES	Sauf le vendredi	
INTRA MUROS	550,00 €	
EXTRA MUROS	990,00 €	
PARTICULIERS/ENTREPRISES		
CAUTION	1.500,00 €	

18. FIXER les tarifs concernant les produits alimentaires et les emplacements dans le cadre du vide-greniers communal qui se déroulera le **samedi 12 mai 2012** tels que décrits ci-dessous

TARIFS PRODUITS ALIMENTAIRES (stands)

Sandwich américain (saucisse ou merguez, frites et pain)	5,00 €
Barquette de frites	2,50 €
Formule sandwich, frites, boisson	6,50 €
Merguez ou saucisse/frites (barquette)	4,00 €
Gaufre sucre	2,00 €
Gaufre Nutella/confiture	2,50 €
Glaces à l'eau	1,50 €
Glaces au lait (cônes, magnum, etc)	2,00 €
Sodas/Verre de vin/Boissons alcoolisées	1,50 €
Boisson non alcoolisée	1,50 €
Café/eau	1,00 €
Bouteille de champagne	15,00 €

TARIFS EMLACEMENTS (vide-greniers)

Tarifs intra-muros	
Piétons	10,00 € les 2 ml
Voiture	20,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	30,00 € les 6 ml
Fourgon	30,00 € les 6 ml
Camion	30,00 € les 6 ml
Tarifs extra-muros	
Piétons	16,00 € les 2 ml
Voiture	32,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	48,00 € les 6 ml
Fourgon	48,00 € les 6 ml
Camion	48,00 € les 6 ml

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant l'organisation de ce vide-greniers, la création d'une régie temporaire de recettes destinée à encaisser le prix de vente des billets susvisés. Le Régisseur Titulaire et son suppléant seront nommés par arrêté municipal

DIRE que ces tarifs resteront valables pour les années suivantes dans le cadre de l'organisation de la brocante communale annuelle si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération

DRE que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la commune au **compte 70688 – Autres prestations de services**

- 19. DECIDER** de recruter trois agents à temps complet pendant la période d'été pour les Services Municipaux de la Ville
AUTORISER le Maire à signer les contrats correspondants
PREVOIR la dépense sur le **compte 6413 Rémunération du Personnel Non-Titulaire**
FIXER la rémunération sur la base de l'Indice Brut 297 Indice Majoré 290
- 20. APPROUVER** la participation de la commune en tant que membre fondateur au comité d'Expansion Economique du Territoire d'Impact de Courtaboeuf (CEETIC)
APPROUVER les statuts dudit Comité, tels que joints à la présente
DESIGNER comme représentant de la ville pour siéger en son sein :
Monsieur Arthur DE ASCENCAO
- 21. SE DECLARER FAVORABLE** au principe d'une maîtrise d'ouvrage assurée par la ville des Ulis pour les opérations de requalification du parc d'activités de Courtaboeuf telles qu'elles figureront au dossier de demande de subventions déposé auprès du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre de l'enveloppe prévue au Contrat Particulier Région Départemental (CPRD) 2007-2013,
SE DECLARER FAVORABLE au principe que la ville des Ulis dépose le susdit dossier au nom de ses partenaires,
DE DIRE que des délibérations ultérieures devront confirmer les accords de principe de ces derniers et détailler les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
DE DIRE que les parties concernées seront informées de la présente délibération et invitées dans les meilleurs délais, à confirmer auprès de la ville des Ulis leur accord de principe ; ces accords ayant vocation à être annexés au dossier de demande de subventions qui sera déposé pour la fin du mois de mars
- 22. AUTORISER** le transfert des autorisations d'occupation des sols à la SCI BEBEDEV pour un montant de **26 668,03 €**
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ainsi qu'aux précédentes susvisées relatives à ce projet ainsi que les actes notariés en découlant auprès du Notaire désigné
DIRE que toutes les autres délibérations susvisées restent valables dans le cadre de cette affaire
- 23. DECIDER** de modifier le Règlement Intérieur des Marchés adopté par délibération du 14 décembre 2006 et modifié par délibérations du 12 octobre 2009 et du 15 mars 2010 en conséquence, suivant la nouvelle réglementation

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H55.

Le Maire,



Serge PLUMERAND